

Comment devient-on membre de l'Académie du Cinéma Suisse?

Deviennent **automatiquement** membres de l'Académie du Cinéma Suisse:

- Les **nominé-e-s** dans l'une des **13 catégories**
Dans les catégories «Meilleur film de fiction», «Meilleur documentaire», «Meilleur court-métrage», «Meilleur film d'animation», la réalisation et la production remplissent les conditions d'une adhésion. Dans la catégorie «Meilleur film de diplôme», la régie remplit les conditions d'une adhésion.
- Les **participant-e-s** à un film primé dans la catégorie «**Meilleur film de fiction**»
en tant qu'actrice principale ou acteur principal ainsi que «Head of Department»
(assistance de réalisation, scénario, caméra, montage, éclairage, équipements, costumes, masques, son, mixage/sound design, musique, casting, étalonnage, script/continuity, direction de production)
- Les **participant-e-s** à un film primé dans la catégorie «**Meilleur documentaire**»
(caméra, montage, son, mixage/sound design, musique et étalonnage, direction de production)
- L'ensemble des **lauréat-e-s** (prix d'honneur, prix spécial de l'Académie).

Ad personam

Les personnalités dont on peut présumer, en raison de leur activité, qu'elles ne pourront pas devenir automatiquement membres de l'Académie du Cinéma Suisse suite à une nomination ou une participation à un film primé de l'Académie du Cinéma Suisse, peuvent être acceptées ad personam.

Les propositions doivent être soumises par les associations fondatrices ou au minimum deux membres de l'Académie.

Le comité a la compétence d'accepter ces personnes sur la **liste ad personam** et de les proposer à l'assemblée des membres en vue d'une élection.

Chaque proposition d'insertion sur la liste ad personam doit être motivée séparément.

Les critères suivants doivent être intégralement remplis:

- le/la candidat-e doit s'être **distingué-e** pour le film suisse et s'être tout **particulièrement** investi-e;
- le/la candidat-e travaille depuis plus de **10 ans** dans la branche cinématographique suisse **avec succès**;
- le/la candidat-e ne peut pas devenir automatiquement membre de l'Académie du Cinéma Suisse **par sa nomination** ou sa participation à un film primé.
(Une admission ad personam pour les cinéastes actifs peut-être possible à partir de l'âge de la retraite)